

# Grève du périscolaire : à Paris, pas de cantine du 21 au 24 mai dans plusieurs centaines d'écoles

La mobilisation des animateurs et directeurs du périscolaire se poursuit dans la capitale. Après plusieurs mouvements de grève depuis le mois de novembre, les professionnels seront de nouveau en grève la semaine prochaine pour demander une revalorisation de leur salaire et de meilleures conditions de travail.

Par [Candice Doussot](#)  
Le 13 mai 2024 à 09h02



En raison d'une grève du périscolaire, les cantines de plusieurs centaines d'établissements scolaires parisiens ne fonctionneront pas du 21 au 24 mai. LP /Olivier Corsan

Des milliers de parents d'élèves parisiens vont devoir de nouveau serrer les dents la semaine prochaine et revoir leur planning. La [grève perlée](#) des animateurs qui se poursuit depuis le mois de novembre prévoit une nouvelle mobilisation des personnels du périscolaire du mardi 21 au vendredi 24 mai dans plusieurs centaines d'établissements de la capitale. Ainsi [les services d'interclasse et de cantine](#), entre 11h30 et 13h30, se verront très impactés dans les écoles parisiennes la semaine prochaine.

Les derniers mouvements en date, organisés au mois de novembre, [décembre et janvier](#), avaient déjà été suivis par plus de 200 écoles sur les 630 de la capitale, rappelle dans un communiqué l'intersyndicale SUPAP-FSU/CFDT, à l'origine de l'appel à la grève. « Salaires insuffisants, précarité massive, centaines de postes non pourvus, non-respect des taux légaux d'encadrement des enfants, non-respect des taux légaux de qualification des personnels, ça continue et ça ne peut plus durer ! », s'indignent les syndicats.

### **« Un bilan qui confirme l'urgence »**

Pour appuyer leurs propos, ces derniers ont partagé sur leur compte X un sondage « révélateur », selon leurs mots, basé sur les réponses de 220 référents éducatifs ville (REV) qui confirmerait « l'urgence » de la situation. Parmi les chiffres édifiants recueillis, on observe notamment que 91 % des REV se disent insatisfaits de leurs conditions de travail et que 58 % des écoles possèdent cinq vacataires permanents ou plus sur l'interclasse.

Un rassemblement des professionnels concernés se tiendra également à 14 heures le jeudi 23 mai, sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris. Des dates de mobilisation qui ne sont d'ailleurs pas choisies au hasard puisque se tiendra au même moment le prochain Conseil de Paris.

### **Seul moyen de « garantir la sécurité des enfants »**

Malgré de petites avancées significatives ces derniers mois – quelques titularisations et l'augmentation des primes de certains agents « très ciblés » –,

l'intersyndicale SUPAP-FSU/CFDT se dit insatisfaite par les propositions faites par les élus Patrick Bloch (adjoint à la maire de Paris chargé de l'éducation) et Olivia Polski (adjointe à la Maire de Paris chargée du dialogue social et de la qualité du service public) suite aux dernières semaines de grève.

Afin « d'exercer [leur] métier dans de bonnes conditions et de garantir la sécurité des enfants », le SUPAP-FSU et la CFDT, syndicats majoritaires dans les écoles, réclame entre autres la contractualisation « des milliers de vacataires », l'augmentation des rémunérations pour plus d'attractivité, du personnel dédié et formé pour l'hygiène corporelle des enfants en maternelle, la création de poste d'éducateurs spécialisés ou encore des effectifs conséquents d'animateurs titulaires affectés dans les brigades de remplacement pour pallier les absences.

« La Ville de Paris utilise des milliers de vacataires aux contrats précaires dans ses écoles. Les animateurs sont constamment en sous-effectif, il n'y a plus de personnel pour s'occuper de l'hygiène des enfants et, là où il faudrait 80 % d'animateurs diplômés ou en cours de formation, on est à seulement 40 % », listait déjà Nicolas Léger, cosecrétaire général du SUPAP-FSU, au mois de janvier dernier, soulignant au passage la souffrance et l'épuisement des équipes.

En plus des revendications exprimées dans le communiqué de presse, les syndicats souhaitent le passage en catégorie A des directeurs périscolaires et que les animateurs touchent la prime REP/REP +.